

- Présidente de séance : Mme Moreau
- Secrétaire de séance : M. Jous
- 12 personnes présentes

1) Ouverture de l'ordinateur portable. Problématique rencontrée : le conseil citoyen n'est pas administrateur de l'ordinateur. L'administrateur est la ville et il y a un compte pour tous les conseils citoyens.

Le C.C demande à ce qu'il soit administrateur de l'ordinateur afin d'avoir accès à toutes les fonctionnalités de celui-ci.

Anna dit que dans ce cas, il ne sera plus possible de se connecter au réseau internet si la ville n'est plus administrateur mais on aura encore la possibilité de se connecter via l'ordinateur fixe.

Pour l'instant pas de demande spécifique, nous verrons comment faire pour reprendre la main dessus en passant par un recovery par exemple.

Ouverture du courrier mentionnant le mot de passe utilisateur qui est le suivant : Skec8Wrav

Lecture de la fiche de remise du matériel. L'intitulé fait mention d'un prêt. **Le C.C refuse de signer la convention car les subventions sont allouées au C.C et non à la ville.**

Il n'y a toujours pas d'armoire fermant à clé pour le C.C donc l'ordinateur portable ne restera pas dans les locaux. L'armoire devrait être installée d'ici un mois.

2) Les 3500 euros de 2018 ont été mis à disposition du C.C. Le C.C dispose de 3 mois pour dépenser cette somme (on peut aller au pire jusqu'en mars). Des achats de consommables pourront être envisagés.

Pour les dépenses, il faut faire un bon de commande et pouvoir payer en différé auprès d'organismes acceptant le paiement en différé.

3) Des achats ont été effectués par Yvette et Fatima (sur le budget 2017). Il fallait aller à CORA avec 2 voitures. Les courses ont été rangées chez Fatima (dans les locaux de l'association Potenti'elles-Cités) : chips, chocolat, gâteaux, boissons etc. Il faudra racheter une bouilloire car celle commandée est très petite.

4) Projet de la vague de surf : est-il toujours d'actualité ? Apparemment oui. Une plaquette a été distribuée détaillant le projet. Les travaux sont censés commencer en 2019 et le chantier livré en 2023. C'est une zone d'aménagement concertée (dite ZAC). Cet espace n'a pas été vendu à un promoteur qui aurait pu en faire ce qu'il voulait, mais mis à la disposition d'acteurs privés type « bouygues ». C'est eux qui vont construire, mais la ville va obliger bouygues à construire certains éléments publics comme la pièce d'eau. C'est le principe d'un aménagement concerté. Leur avantage est que leurs appartements prendront de la valeur avec ce lac, les installations sportives... L'objectif du Maire était d'empêcher la construction d'une 4^e cité sur la ville et essayer de créer de la mixité sociale sur Sevran.

5) Problèmes de distribution de La Poste : M. Blatter prend la parole. Les recommandés ne sont pas montés, ni même pris par le facteur pour essayer de les remettre à l'intéressé. Ils proposent de prendre contact avec La Poste afin de convenir d'un mode de récupération. Il mentionne bcp d'erreurs de distribution.

M. Blatter devait recevoir un recommandé notifiant une aide juridictionnelle, mais il ne l'a pas reçu. Allant à la poste, il relève un manque de professionnalisme de La Poste qui n'a pas cherché plus que ça le recommandé. Il a ensuite reçu un 2^e recommandé notifiant le rejet de l'aide pour défaut de récupération du premier recommandé qu'il n'a jamais reçu, avec un délai de 15 jours pour contester la décision (mais il n'est pas fautif car n'a jamais reçu le premier recommandé).

M. Blatter fait mention également du refus du commissariat de Sevrans de recevoir certaines plaintes, et qu'il réoriente sur Aulnay.

Anna dit qu'il y a un nouveau responsable police population répondant au nom de M. Valade. Il a (au moins) un bureau au sein du commissariat.
Proposition de l'inviter au conseil citoyen.

Il y a également un nouveau commandant de police, M. Aulanier. Anna dit que cette problématique touche beaucoup de monde sur Sevrans. Ils réorientent vers Aulnay car ils ont un gros problème de police judiciaire à Sevrans.

Il faudrait un commissariat plein exercice.

6) Présentation d'un mouvement de contestation de l'augmentation des tarifs des temps périscolaires.

Les TAP l'année dernière : 1 euro pour 2H = 16

Cette année les temps périscolaires : 2 euros pour 1h15 = 32

Les tarifs ont augmenté sans concertation. Une pétition a été lancée (95 signatures) et un courrier a été envoyé à la Mairie, avec en copie la Préfète ainsi que la députée. Mme Wanlin n'accepte pas ce courrier. Elle avait annoncé au conseil municipal que l'augmentation serait minime, et que si elle n'augmentait pas les tarifs, il faudrait augmenter les impôts de la ville.

Une réponse a été faite en faisant une simulation de dépense avec un effectif moindre mais suffisant (l'année passée 200 animateurs plus 50 vacataires). Cette année 100 titulaires plus 100 contractuels = 200. Avec le retour à la semaine de 4 jours, 100 suffisent. Cela produit une économie de 600000 euros (d'après la personne présentant la problématique). Elle accuse l'élue de ne pas avoir bien géré le retour à la semaine de 4 jours.

Elle demande la gratuité totale. A Clichy par exemple, selon le quotient c'est 8, 10 ou 12 euros. Nous invite à lire le rapport de la chambre régionale des comptes qui met en lumière la mauvaise gestion du service enfance de la ville (photocopie du rapport effectuée).

Souhaite connaître la position du C.C sur cette situation, savoir si le C.C pourrait les accompagner pour faire signer la pétition. Elles iront voir les autres C.C de la ville également.

Pas d'engagement du C.C mais certaines personnes signent et s'engagent à titre personnel.
D'autres pensent qu'il faut d'abord bien étudier le dossier avant de prendre une position.

7) Projet du marché de l'artisanat : L'amicale des locataires du Pont Blanc avait pour habitude d'organiser, début décembre, le marché de l'artisanat. En 2017, la maison de quartier a « boycotté » la chose pour le faire eux-même.

Cette année ils veulent le refaire mais la seule date possible est le samedi 17 Novembre. L'ADL sollicite le C.C pour participer à la journée, sachant que chaque activité coûte 450 euros (maquillage, jongleur, animation autour de la barbe à papa etc) Et sinon le spectacle c'est 1400 euros ou 750 euros en fonction de la durée.

Une maquilleuse ou un ballonneur, c'est pour 60 enfants.

Mme Moreau propose de financer 2 activités à 450 euros, soit 900 euros.

La majorité des conseillers présents votent l'acceptation de la subvention.

8) Actualisation des conseillers : ne font plus partie du conseil citoyen les personnes suivantes :

- M et Mme Garnier
- Mme Choukri
- Mme Laborde

9) Acceptation du C.C de se grouper avec d'autres C.C ou non ? Reporté à la prochaine réunion en l'absence de M. Lellouche

10) Achats : Liste des achats à effectuer établie par Fatima. Consommables, clés USB, support ordinateur anti chauffe, café, gobelets...

11) Invitation de M. Jous aux conseiller pour la finale du tournoi Urban Kart qui aura lieu le 24 octobre 2018.

12) présentation de quelques maquettes de logo pour le C.C

Clôture à 21h30.